

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 12 mars 2025 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix les Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
DUMAZ Gérard	X		BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis	X		CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc	X	
GALENE Pierre-Damien		X	HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre	X		MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis		X
PIERRETON Christophe	X		POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
TICHKIEWITCH Serge		X	SALOMON Marie-Thérèse	X	
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc	X	
VANIN Gaëtan	X		VIOLA Peggy	X	
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		
CARACO Alain			FRAYSSE Claudie		
REGAIRAZ Michel			GALY Philippe		

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à	
REVOL Karine	VAIRYO Nicolas	
POILLEUX Nicolas	BALTHAZARD Pierre-Louis	PRÉFECTURE de la SAVC 01 AVR. 2025 REÇU
PIGNIER Régis	GIMENEZ André	
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à	
TICHKIEWITCH Serge	GINOLLIN Pascal	
GALENE Pierre-Damien	MIGUET Vincent	

Secrétaire de séance : DUMAZ Gérard

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	14	16
Grand Lac	17	3	11	14

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 BUDGET PRINCIPAL SMSB (25700), BUDGETS ALPIN (26400) ET NORDIQUE SGR (26300) (compétences obligatoires)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal, M4 applicable au budget nordique SGR et M43 applicable au budget alpin SGR,

Vu la délibération 18-24-C du 27/03/2024 approuvant les budgets primitifs 2024,

Vu la délibération 27-24-C du 19/06/2024 approuvant la décision modificative n°1 des budgets alpin et nordique SGR,

Vu la délibération 36-24-C du 18/09/2024 approuvant la décision modificative N°1 du budget principal,

Vu la délibération 45-24-C du 04/12/2024 approuvant la décision modificative n°2 des budgets alpin et nordique SGR,

Vu la délibération 03-25-C du 20/01/2025 approuvant la décision modificative n°3 des budgets alpin et nordique SGR,
Vu la délibération 10-25-C du 26 mars 2025 approuvant les comptes de gestion 2024,
Madame la Vice-Présidente expose au conseil syndical les conditions d'exécution des budgets.

BUDGET PRINCIPAL SMSB (25700)

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2024	-776 342.48	-1 562 058.69	-2 338 401.17
Recettes 2024	+1 384 882.26	+1 587 709.77	+2 972 592.03
Résultat 2024	+608 539.78	+25 651.08	+634 190.86
Résultat antérieur reporté	-575 987.99	+445 126.75	-130 861.24
Résultat de clôture 2024	+32 551.79	+470 777.83	+503 329.42
R.A.R. en dépenses	-1 182 252.64		-1 182 252.64
R.A.R. en recettes	+340 207.00		+340 207.00
Résultat cumulé 2024	-809 493.85	+470 777.83	-338 716.02

BUDGET ALPIN SGR (26400)

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2024	-702 649.93	-1 470 052.07	-2 172 702.00
Recettes 2024	+490 409.29	+1 728 448.11	+2 218 857.40
Résultat 2024	-212 240.64	+258 396.04	+46 155.40
Résultat antérieur reporté	-114 560.78	-	-114 560.78
Résultat de clôture 2024	-326 801.42	+258 396.04	-68 405.38
R.A.R. en dépenses	-9 562.74		-9 562.74
R.A.R. en recettes			
Résultat cumulé 2024	-336 364.16	+258 396.04	-77 968.12

BUDGET NORDIQUE (26300)

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2024	-269 042,66	-1 681 720,10	-1 950 762,76
Recettes 2024	446 446,03	1 775 442,36	2 221 888,39
Résultat 2024	177 403,37	93 722,26	271 125,63
Résultat antérieur reporté	872 983,93	103 428,58	976 412,51
Résultat de clôture 2024	1 050 387,30	197 150,84	1 247 538,14
R.A.R. en dépenses	-65 668,68		-65 668,68
R.A.R. en recettes			0,00
Résultat cumulé 2024	984 718,62	197 150,84	1 181 869,46

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif au vote du compte administratif, Madame la Présidente quitte la séance et ne prend part au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les comptes administratifs 2024 pour le budget principal (25700), les budgets Alpin SGR (26400) et Nordique SGR (26300), certifiés conformes aux comptes de gestion.

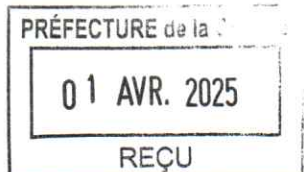
Fait à Aix les Bains, le 26 mars 2025

Le secrétaire de séance

Geord DUNAZ



LA PRESIDENTE
Sandra FERRARD



Votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention (s) : 0
Blanc (s) : 0

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.